

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 141 (2015)  
**Heft:** 21: Murs de soutènement

**Vorwort:** Le risque de non-intervention  
**Autor:** Perret, Jacques

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

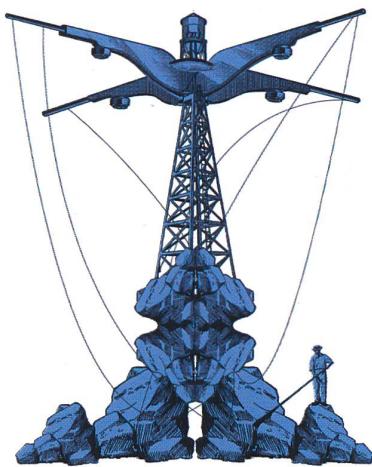
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE RISQUE DE NON-INTERVENTION



Il est superflu de vouloir démontrer les avantages pour un pays de disposer d'infrastructures de transport performantes. Riche d'un très dense patrimoine de réseaux routiers et ferroviaires, la Suisse se doit d'anticiper les actions nécessaires à son entretien. Il s'agit là d'un travail de longue haleine qui exige des moyens financiers importants, dont la répartition est au centre des discussions entre les défenseurs de la route et ceux du rail. Ce gigantesque et permanent chantier engendre par ailleurs des gênes pour les usagers que ces derniers sont toujours moins enclins à accepter. Ces soucis réels de financement et de disponibilité des réseaux ne peuvent toutefois pas aller jusqu'à remettre en question un élément central: leur sécurité.

Malheureusement pour les responsables de l'entretien, il est souvent délicat d'évaluer rationnellement le risque pour la sécurité des usagers d'une non-intervention sur un ouvrage. A l'opposé, l'application systématique du principe de précaution engendrerait une multiplication des interventions, des dépenses pharaoniques, tout en ayant des conséquences néfastes pour les usagers des réseaux. Le choix des ouvrages à renforcer préventivement relève donc d'un calcul stratégique qui, compte tenu des enjeux, peut devenir polémique.

C'est bien cette difficulté de « faire la part des choses » qui est au cœur du présent dossier, préparé avec l'Office fédéral des routes (OFROU), consacré aux murs de soutènement non ancrés de la filiale d'Estavayer<sup>1</sup>. En raison de sa topographie, notre pays possède une quantité inestimable d'ouvrages de soutènement, qui sont tous des cas particuliers. Impossible dès lors d'envisager une évaluation exhaustive de l'état de chaque ouvrage, d'autant plus que cet état ne peut être véritablement estimé qu'avec des méthodes d'investigation relativement lourdes, donc coûteuses et encombrantes. La situation devient plus délicate encore lorsque plusieurs investigations effectuées sur des ouvrages existants révèlent des dégradations récurrentes qui mettent en cause leur fonctionnement statique: il n'est plus possible de les ignorer et il devient nécessaire d'agir rapidement.

A cet égard, le travail entrepris par l'OFROU doit être salué. On attend avec impatience les résultats des recherches complémentaires qui vont être menées à son instigation. Dans cette attente, la méthode basée sur l'évaluation du risque présentée dans ce dossier semble raisonnable. Si elle paraîtra trop prudente aux yeux de certains, il faut espérer que l'avenir leur donnera raison et qu'aucun incident fâcheux ne sera à déplorer. Ce qui ne donnerait pas pour autant tort à ceux qui ont pris la décision de l'appliquer, puisqu'on ne saura jamais ce qu'il serait advenu si rien n'avait été entrepris.

Jacques Perret

<sup>1</sup> Un dossier similaire consacré aux murs ancrés avait été publié en collaboration avec le Service des routes du Canton de Vaud en 2006 (lire TRACÉS 08/2006).